

Je crois que le comité a eu l'occasion d'examiner une bonne partie de la politique de défense du Canada, surtout en ce qui a trait aux frégates. Depuis la première séance du comité, le 27 juin, les membres ont souvent entendu parler de la frégate tout usage, de sa vitesse, de son rendement, de son prix de revient et de ses caractéristiques. Nous avons constaté que huit frégates coûteraient 452 millions de dollars, soit beaucoup plus que les 300 millions de dollars que l'on prévoyait il y a une couple d'années. Bien entendu, on prétend que c'est à cause des munitions, des magasins et des divers autres articles d'équipement nécessaire, mais nous nous sommes rendu compte le 15 octobre que le coût global s'élèverait à 452 millions de dollars.

Le 18 octobre, nous avons appris quelle serait la vitesse de la future frégate par rapport à celle du sous-marin à propulsion nucléaire. Lorsqu'une frégate chargée de détecter, repérer et détruire un sous-marin ennemi ne peut faire que 27 nœuds à l'heure, elle ne saurait être bien efficace contre le sous-marin nucléaire qui file à 40 ou 50 nœuds à l'heure en plongée.

M. Langlois: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable représentant s'éloigne quelque peu du sous-amendement.

M. Temple: Monsieur l'Orateur, j'en arrive bientôt à la question du sous-amendement. Cependant, j'ai cru que le sous-amendement diffèrait un peu de l'amendement. Mais comme les députés ont décidé qu'en fait le sous-amendement ressemble beaucoup à l'amendement, j'estime ne pas trop m'écarter du sujet. J'ai parlé de la vitesse de la frégate comparative à celle du sous-marin nucléaire. Nous avons aussi constaté que la vitesse de la future frégate à toutes fins est légèrement inférieure à celle des dernières frégates du type Leander et Whitby construites au Royaume-Uni.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a également déclaré cet après-midi que le ministre de la Défense nationale s'aborde la marine. Il a dit que la Marine royale du Canada a été sabotée et que l'efficacité des forces armées est réduite. J'aimerais poser la question suivante: Ai-je raison de déduire des paroles de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) que nous aiderions la marine, nous servirions la défense du Canada, nous accroîtrions l'efficacité des forces armées en donnant suite au projet d'acquisition de huit frégates à tout usage, maintenant démodées?

Or, il me semble, monsieur l'Orateur, que c'est ce que le député de Winnipeg-Sud-Centre a voulu dire. Bien plus, il a déclaré

sans équivoque que le Canada devrait posséder ces huit frégates démodées. J'aimerais que l'honorable député se reporte aux témoignages rendus devant le comité par le commodore Plomer, le général Foulkes et le général Simonds qui étaient tous d'avis contraire au sujet de l'acquisition des frégates à tout usage. Je crois, monsieur l'Orateur, que les membres du comité de la défense se sont rendus à l'évidence, il y a déjà quelque temps, qu'il ne fallait pas donner suite au projet d'acquiescer ces frégates. A mon avis, les dépositions rendues au comité ont été d'un grand secours au ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) et à son ministère.

Mes honorables vis-à-vis aimeraient sans doute entendre quelques observations sur les armes nucléaires entreposées dans le Québec. J'en laisserai le soin à d'autres de mon parti plus compétents en la matière. Je tiens simplement à dire que, selon moi, le comité accomplit de l'excellent travail et continuera dans cette voie. Si le comité, le ministère de la Défense nationale et le ministre continuent de collaborer ainsi, ce sera tout à l'avantage des Canadiens.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, à la suite de la proposition de notre sous-amendement sur les armes nucléaires dans l'État du Québec, j'ai été quelque peu surpris d'entendre les arguments du ministre actuel de la Défense nationale (M. Hellyer). Cependant, il est un point qui ne peut manquer de rester gravé dans la mémoire de tous, c'est qu'au mois d'avril dernier, un des membres du cabinet américain, nommément le secrétaire à la Défense, déclarait que les Bomarc que l'on cherchait à installer à la base de La Macaza étaient désuets et ne serviraient qu'à une chose, c'est-à-dire qu'ils serviraient de cibles aux bombes atomiques ou aux armes nucléaires russes, à la suite d'attaques contre les États-Unis ou le Canada.

Monsieur l'Orateur, la province de Québec compte trois bases d'armes nucléaires, notamment à Val-d'Or, Bagotville et La Macaza.

Et l'on voudrait que ces bases ne servent qu'à une chose, non pas comme moyen de défense, parce que, comme l'a déclaré le secrétaire à la Défense des États-Unis, ces armes sont désuètes, mais comme cibles pour les armes nucléaires qu'on pourrait lancer sur les États-Unis et le Canada. Ce qui veut dire qu'on cherche à faire des Canadiens des cibles pour des armes nucléaires qui, autrement, seraient destinées aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, si ces armes étaient si efficaces, pourquoi ne les a-t-on pas placées au nord de la frontière américaine même?